https://stisi-pro.ac-normandie.fr/spip.php?article1338

ACADÉMIE DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

S.T.I. Sciences Industrielles
Voie Professionnelle

- Arrêté du 9 janvier 2023 pris en application de l'article R. 914-66 du code de l'éducation et fixant au titre de l'année 2023 le nombre de promotions possibles pour chacune des listes d'aptitudes prévues aux articles R. 914-67 à R. 914-69

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles - Voie Professionnelle

du code de l'éducation

- S'INFORMER - Personnels - Enseignants Titulaires -

Date de mise en ligne : dimanche 22 janvier 2023

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles - Voie Professionnelle - Tous droits réservés

J.O.R.F. N° 0018 du 21 Janvier 2023

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles - Voie Professionnelle